



## Traité Yebamot

### Michna 2 - Chapitre 7

בת ישראל שנישאת לכוהן, הכניסה לו בין עבדי מלוג, בין עבדי צאן ברזל--הרי אלו יאכלו; בת כוהן שנישאת לישראל, הכניסה לו בין עבדי מלוג, בין עבדי צאן ברזל--הרי אלו לא יאכלו.

Si la fille d'un Israélite épouse un Cohen et lui apporte en dot des esclaves, lesquels fassent partie des « Melog » ou des « Tsone ouVarzel », ils peuvent manger de la Terouma. Mais si la fille d'un Cohen épouse un Israélite et qu'elle lui apporte en dot des esclaves soit Melog soit Tsone ouVarzel, ils n'ont pas le droit de manger de la Terouma.



### Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)